

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 08 et dimanche 09 octobre

Coupe de France – 5^{ème} tour

R1-R2-R3

D1 à D5

Féminines D1 à D3

U17/U18 R1-D1-D2

U16 R1-R2 - U16-U18F

U15 R1-R2-D1-D2

U14 R1-R2 - U14-U17F

U13 D1-D2-D3

U11 - U11-U13F

Plateaux U7 – U9

Formation administrative arbitres stag.

AG Amicale AEF 86

Lundi 10 octobre

Réunion de secteur à Angliers

Mercredi 12 octobre

Commission Sportive

Sélection 86 vs 79 à Benassay – U15G

Jeudi 13 octobre

Commission de Discipline

Commission des Jeunes

Commission du Statut

Vendredi 14 octobre

« Et si on jouait au foot ? » à Buxerolles

PROCHAINE RÉUNION DE SECTEUR





RÉUNION DE SECTEUR

Lundi 10 octobre - début à 19h00

ANGLIERS

LISTE DES CLUBS

ASM, AVANTON, BEUXES,
BOIVRE SPORTING CLUB 2015,
CEAUX-LA-ROCHE, CHAMPIGNY, CISSÉ,
COUSSAY EN MIREBEAU, LATILLÉ, LA PALLU,
LES TROIS MOUTIERS, LOUDUN, MIREBEAU,
MONCONTOUR, MONTS S/GUESNES, NEUVILLE,
NORD VIENNE, QUINÇAY, SAMMARÇOLLES,
SAINT LÉGER DE MONTBRIILLAIS, VENDELOGNE,
VOUILLÉ, VOUZAILLES

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 8
Avis aux éducateurs	p. 11
PV Commission Sportive.....	p. 22
PV Commission Jeunes.....	p. 22
Infos diverses	p. 33

DÉTECTION U14G ET U15G

LISTE DES JOUEURS CONVOQUÉS PAGE 33

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL CLUB

AVANT LE VENDREDI 14 OCTOBRE

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

BATISport®
Contractant général sports loisirs
CONSTRUCTEUR DE BÂTIMENTS SPORTIFS



PARTENAIRE

Une présence nationale

LES RÉALISATIONS BATISPORT DANS
TOUTE LA FRANCE

BATISport®
Contractant général sports loisirs
CONSTRUCTEUR DE BÂTIMENTS SPORTIFS



Couvertures

Découvrez notre nouveau concept de **couverture de terrains de sport**

- Couverture de terrain multisports,
- Couverture terrain de tennis,
- Couverture de terrain de foot,
- Couverture de bouldrome, etc.

Savoir-faire

- Structure bois lamellé-collé,
- Couverture métallique bac acier,
- Couverture textile,
- Couverture translucide,



Tribunes

Construction de tribunes modulaires

- Tribunes de stade foot
- Tribunes de stade rugby
- Tribunes-vestiaires

Rénovation de tribunes

- Réhabilitation de tribunes
- Mise aux normes de tribunes

Savoir-faire breveté

- Tribunes en bois lamellé-collé,
- Tribunes en métal et lamellé-collé,
- Tribunes métal-béton.



Vestiaires

- Construction vestiaires modulaires
- Construction tribunes-vestiaires

Savoir-faire

- Construction modulaire type industrialisé



Gradins

- Construction gradins
- Rénovation gradins



Tribunes-Vestiaires

Modules tribunes et vestiaires

- Construction de tribunes-vestiaires
- Rénovation de tribunes-vestiaires

Savoir-faire

- Construction modulaire industrialisée



Solutions spécifiques

Construction d'équipements sportifs spécifique formes et dimensions sur mesure

- Tribunes
- Vestiaires
- Tribunes-vestiaires



AVIS AUX CLUBS

REUNIONS DE SECTEURS

Le District de la Vienne de Football organise en début de saison des réunions de secteur.

Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion.

Accueil des clubs à 18h45 pour un début de réunion à 19h00.

Pensez à réserver votre soirée ! Une invitation sera adressée à chaque club par la messagerie Zimbra.

Lundi 10 octobre 2022 au Pavillon du Québec – 20 avenue du prince de la Tours d’Auvergne à ANGLIERS

Secteurs 1 et 2 - Pays Loudunais et du Haut-Poitou (23 clubs)

ASM, Avanton, Beuxes, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, Latillé, La Pallu, Les Trois Moutiers, Loudun, Mirebeau, Moncontour, Monts sur Guesnes, Neuville, Nord Vienne, Quinçay, Sammarçolles, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé, Vouzailles.

Lundi 17 octobre 2022 à la salle Jean-Louis Dupuy – rue des Blanchards à THURE

Secteurs 3 et 4 - Pays Châtelleraudais (33 clubs)

Antoigné, Antran, Avelles en Châtelleraut, Bonneuil Matours, Buxeuil, Cenon, Cernay St Genest, Châtelleraut ACAF, Châtelleraut Portugais, Châtelleraut Réunionnais, Châtelleraut SO, Colombiers, Coussay les Bois, Espoir FC, Ingrandes, L’Envigne, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Naintré, Orches, Ouzilly, Oyré-Dangé, Ozon FC, Pleumartin La Roche Posay, St Christophe, St Rémy sur Creuse, Thuré-Besse, Usseau, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne, GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86, Archigny Foot Loisirs.

Lundi 24 octobre 2022 – salle de la Feuillante – 8 rue de l’Abbaye – 86240 FONTAINE LE COMTE

Secteurs 9 et 10 – Grand Poitiers 2 (40 clubs)

Beaumont St Cyr, Biard, Bonnes, Buxerolles, Chasseneuil-St Georges, Chauvigny, Croutelle FC, Dissay, Fontaine Le Comte, Jardres, Jaunay Marigny, Lavoux-Liniers, Ligugé, Mignaloux Beauvoir, Migné Auxances, Montamisé, Poitiers 3 Cités, Poitiers ASAC, Poitiers BAROC, Poitiers ES Beaulieu, FC Poitiers Beaulieu, Poitiers CEP 1892, Stade Poitevin FC, Poitiers Gibauderie, Poitiers Portugais, Poitiers ASPTT, Pouillé Tercé, Savigny L’Evescault, Sèvres Anxaumont, St Benoît, St Julien L’Ars, Villeneuve, Vouneuil Béruges, GJ Dissay Beaumont, GJ Montasèvres, GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny, Foot Entreprise Secours Catholique.

Vendredi 28 octobre 2022 dans un lieu à définir

Secteurs 7 et 8 - Vallées du Clain - Pays Mélusin et Civraisien en Poitou (30 clubs)

ACG Foot Sud 86, Aslonnes, Blanzay, Brion St Secondin, Champagné St Hilaire, Châtain, Château Larcher, Chaunay, Coulombiers, Fleuré, La Chapelle Bâton, Les Roches La Villedieu, Lusignan, Nieuil L’Espoir, Nouaillé, Payroux Charroux-Mauprévoir, Rouillé, Sanxay, Savigné, Smarves Iteuil, Sommières St Romain, St Maurice Gençay, St Saviol, Valence en Poitou Olympique Club, Valence en Poitou – Couhé, Vernon, Vivonne, GJ Espoir Sud Poitiers, GJ Val de Vonne, GJ Foot Sud 86.



CALENDRIER GÉNÉRAL

TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL

Tous les calendriers (Général District et Ligue Seniors – Féminines – Jeunes) sont disponibles sur notre site internet dans les documents généraux.

SAVE THE DATE !

L'Assemblée Générale Extraordinaire – Ordinaire – Financière aura lieu le vendredi 25 novembre à ST GEORGES LES BAILLARGEAUX.

OPERATION CARTES CARBURANTS

Les cartes carburants seront livrées par le routeur d'Intermarché à l'adresse postale des clubs à partir de la semaine prochaine, et ce jusqu'à mi-octobre. Cette information a été communiquée le vendredi 30 septembre par mail à tous les clubs.

Dans le courrier qui accompagnera l'envoi des cartes carburant, il sera précisé que l'activation des cartes se fera dès leur première utilisation en suivant les étapes suivantes :

1. Insérer la carte dans la fente du lecteur dans le sens indiqué
2. Au message du distributeur, retirer la carte du lecteur pour permettre la lecture de la piste magnétique
3. Saisir le code confidentiel 2022

Un service clients se tiendra à la disposition des clubs par email (operationfff@lacartecarburant.com) pour répondre à toutes leurs questions.

ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec le LABEL JEUNES Fédéral, le LABEL E.F.F Fédéral et le LABEL SENIORS L.F.N.A, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

L'organigramme général club est à compléter avant le **vendredi 14 octobre prochain**.

La version modifiable (powerpoint) a été envoyé par mail via ZIMBRA le 06/09/2022.

DEFIS SPORTIFS

C'est reparti pour les défis sportifs pour la saison 2022-2023 !

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite.

La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.



Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District avant le lundi 5 décembre 2022. L'article avec toutes les informations et documents est à consulter sur notre site officiel > <https://foot86.fff.fr/simple/defis-sportifs-cest-reparti/>

PASS'SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?

Fort du succès de la saison dernière sur la prise de licences FFF (31,3% des bénéficiaires du Pass'Sport ont pris une licence football), nous vous informons que le dispositif est renouvelé pour la saison 2022-2023.

Nous invitons clubs & licenciés à consulter le site renseigné ci-après pour pouvoir s'inscrire dans le dispositif Pass'Sport et réaliser, si nécessaire, la création d'un compte Asso (LCA) pour pouvoir bénéficier de ce dispositif :

Article du site du CNOSF d'aide à la création « Pass'Sport » : [MODE D'EMPLOI POUR LES CLUBS](#)

Présentation du dispositif sur le site du Ministère des Sports : [Le Pass'Sport, c'est quoi ?](#)

Pour toutes questions ou informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

Thibault BARRIÈRE (LFNA) : tbarriere@lfna.fff.fr – 06 69 63 66 06

CDOS de la Vienne – vienne@franceolympique.com – 05 86 28 00 10

PARAMETRAGE FMI COMPETITIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Pour utiliser la FMI pour un match d'une compétition régionale ou départementale (Championnat Régionaux et Départementaux, Coupes Régionales et Départementales), le paramétrage ci-dessous (ou en pièce jointe) doit être réalisé :

- La case « Gestion feuille de match informatisée » est **COCHÉE**
- La case « Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions » est **COCHÉE**

The screenshot shows a configuration form with the following fields and values:

- Type de profil: Gestionnaire Invité
- Profil: Invité FMI - organisation
- Gestion feuille de match informatisée: (circled in red)
- Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions: (circled in red)
- Signataire des demandes de licences dématérialisées:
- Actif: Actif
- Niveau Footclubs: Utilisateur débutant

L'équipe dont l'utilisateur est gestionnaire doit également être **COCHÉE**

EDITION DES CALENDRIERS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

Dans Footclubs - "Epreuves Fédérales" "Editions et Extractions"



FUTSAL

Depuis quelques années, la Fédération Française de Football a mis la priorité sur le développement du Futsal. La France est classée à la 19^{ème} place mondiale. Malgré les championnats nationaux (D1 et D2) créés, il reste un énorme travail pour entrer dans le TOP 10.

Vous le savez tous, le championnat de Ligue 1 a vu arriver des joueurs venant du Futsal et pas des moindres s'agissant de Ben Yedder, de Neymar entre autres.

On peut donc constater que le Futsal est complémentaire du Foot Libre et non une opposition.

Une section Futsal au sein de votre club vous permettra de diversifier la pratique du football pour augmenter votre nombre de licenciés synonyme de dotation supplémentaire.

Pour recréer le championnat départemental comme vous l'avez connu, la commission Futsal compte sur votre participation.

Même si vous n'avez aucun créneau de gymnase à votre disposition, pour le moment, mais que vous avez au minimum 5 joueurs masculins (de U18 à vétérans) qui souhaitent pratiquer cette activité, nous vous invitons à engager votre équipe via Footclubs avant le **30 septembre 2022**.

La formule du championnat « loisirs » sera définie avec l'ensemble des équipes engagées lors de la réunion de calage le lundi 10 octobre 2022 à 18h30 dans les locaux du district.

Vive le Futsal !

FORMATION ARBITRES DE CLUB (EX AUXILIAIRES)

Deux sessions ont été programmées :

- **MARDI 25 OCTOBRE** à 19H (inscription avant le 23 octobre)
- **SAMEDI 05 NOVEMBRE** à 9H (inscription avant le 03 décembre).

Les formations auront lieu au siège du District de la Vienne de Football – 1 rue François Prat.
Les personnes intéressées doivent s'inscrire par mail au District.

La durée de la formation est de 3 heures (2h de formation et 1h d'examen au maximum).
La réussite à l'examen est valable deux ans.

Titulaire d'une licence dirigeant, l'arbitre Auxiliaire est prioritaire sur un bénévole pour arbitrer un match en l'absence d'Arbitre Officiel.

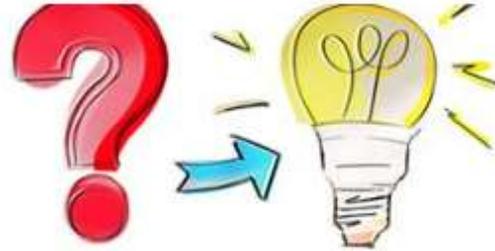
Il permet également à un club de D4 en 3^{ème} année d'infraction ou plus vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage de bénéficier de deux mutés (au lieu de zéro).



FORMATIONS



Pour les actions de formations (L.6313-1-1)



FORMATION PROFESSIONNELLE CERTIFIÉE QUALIOPi

Le CDOS organise cette formation professionnelle, certifiée QUALIOPi, en collaboration avec le CROS Nouvelle-Aquitaine.

📅 Du 24 au 27 octobre 2022 à Lussac-les-Châteaux

🕒 De 9h à 18h

4 jours – 8 heures/jours, soit 32 heures au total.

⚠️ Coût de la formation : 600€ (possibilité de prise en charge financière)

> PRÉREQUIS : Être titulaire d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme d'éducateur du ministère des sports et avoir suivi une formation PSC1.

> OBJECTIF GÉNÉRAL

Assurer un accueil de qualité des personnes souhaitant pratiquer un sport sur prescription médicale.

> OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activité physique adaptée
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques générales des principales pathologies chroniques

Plus d'informations et INSCRIPTION, [cliquez-ici](#)



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, **à compter du dimanche midi**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres **d'adresser des mails au District (et non par téléphone)** pour toute demande ou modification.

INFORMATIONS DIVERSES

Ecoles d'arbitrage

Elles sont fixées (sauf modifications) aux dates suivantes : 21 /10 + 18 /11 + 09 /12.
La CDA prend la décision d'organiser les écoles d'arbitrage en binôme.

Evalbox

Les arbitres ont reçu par mail le premier questionnaire EVALBOX.
Tous les arbitres recevront mensuellement un questionnaire EVALBOX entre 15 et 20 questions.
Un examen EVALBOX sera envoyé, au mois de décembre, à l'ensemble des arbitres. Cette note comptera à 30 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison et, un deuxième examen sera envoyé au mois de Avril/Mai 2023. Cette note comptera à 70 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison.
Pour information générale, toute note inférieure à 10 ne permettra pas une promotion. Pour un arbitre D1, D2, D3, AAD1, toute note inférieure à 10 entrainera automatiquement une descente dans la catégorie inférieure.

Préparation Ligue

Les dates seront communiquées ultérieurement.

Stage cohésion

Une demande a été faite au CREPS de BOIVRE pour une réservation concernant une journée de cohésion qui aura lieu le **SAMEDI 05 NOVEMBRE** toute la journée. Les arbitres peuvent d'ores et déjà prendre leurs dispositions.

La réunion de rentrée de début de saison sera incorporée au stage de cohésion.

Un stage « spécifique assistant » sera organisé pour la saison 2022-2023. La date est à définir avec Jean-Yves KAES.

Projets :

Les Code de Bonne Conduite et Contrat de Tutorat ont été validés par le Comité de Direction. Les documents ont été adressés à l'ensemble des arbitres le 07 octobre.

**Tests physiques :**

Une demande a été faite à Grand Poitiers pour les dates du samedi 15 octobre, mardi 18 octobre, jeudi 20 octobre et samedi 22 octobre.

Les dates vous seront communiquées selon la réponse de Grand Poitiers.

La date prévisionnelle du rattrapage reste à fixer au mois de novembre.

Les modalités des tests physiques restent inchangées.

MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2022/2023

Vous trouverez sur notre site internet (*Documents* → *Documents Généraux* → *Arbitrage*) le document complet éditée par l'IFAB concernant ces modifications. Elles seront présentées aux arbitres durant le rassemblement au CREPS de Boivre.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)



CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF1	Poitiers (District)	17 au 20/10/2022	8h30-17h30
CFF3	Poitiers (District)	26 au 29/10/2022	8h30-17h30
Module U9 - STAPS	Poitiers (District)	10 et 17/11/2022	8h30-17h30
Module U11 - STAPS	Poitiers (District)	24/11/ et 01/12/2022	8h30-17h30
Module Projet Associatif	Poitiers (District)	08 et 09/12/2022	8h30-17h30
CFF2	Poitiers (District)	06 au 09/02/2023	8h30-17h30
Module U13 - STAPS	Poitiers (District)	02 et 09/03/2023	8h30-17h30
Module U15 - STAPS	Poitiers (District)	16 et 23/03/2023	8h30-17h30

MODULES COMPLÉMENTAIRES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Module U6/U7	Poitiers (District)	08/10/2022	8h30-17h30

La formation U6/U7 initialement prévue le samedi 08 octobre à Poitiers est annulée faute d'un nombre suffisant de participants.



FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	06,08,13,15/09/2022	18h00-22h00
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	01,02,04/05/2023	08h30-17h30 (lundi) 18h00-22h00



CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF1	Poitiers (District)	23/11/2022	8h30-17h30
CFF3	Poitiers (District)	10/01/2023	18h00-22h00
CFF3	Poitiers (District)	11/01/2023	18h00-22h00
CFF2	Poitiers (District)	26/04/2023	8h30-17h30



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne à partir de mi-juillet.



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfna.fff.fr
06 44 28 33 94



François JOSSE
fjosse@foot86.fff.fr
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2f@lfna.fff.fr

Afin de vous aider dans l'inscription aux différentes formations, la LFNA a édité un [« Guide des inscriptions en ligne »](#) !

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur malfna.fr !



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 6 octobre 2022 Procès-verbal n° 4

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et Sandrine VERMOND – MM.
 Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°3 est adopté sans modification

DATE A RETENIR

- Samedi 15 octobre : - Journée foot diversifié U11
- Samedi 22 octobre : - Challenge U17/U18
 - Challenge U15
 - Festifoot 13
 - Challenge Dansac

CHAMPIONNATS A 8 U17/U18 et U15

La Commission des Jeunes relance les engagements pour les championnats à 8 U17/U18 et U15

Date limite des inscriptions (Footclubs) : mercredi 16 octobre 2022

Le championnat ne sera possible que si minimum 4 équipes s'engagent

MATCHS REMIS

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17	D1	/	1	17/09/22	25056884	Chasseneuil St Georges (1)	Migné Auxances (1)	Remplacement d'équipe	22/10/22
U17	D1	/	1	17/09/22	25056888	Ligugé (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Remplacement d'équipe	22/10/22
U17	D1	/	2	24/09/22	25056889	Montmorillon (1)	GJ Foot Sud 86 (1)	Gambardella	22/10/22
U17	D1	/	2	24/09/22	25056890	St Benoit (1)	Nieuil/Mignaloux/Les Roches (1)	Gambardella	22/10/22
U17	D1	/	2	24/09/22	25056891	La Pallu (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Remplacement d'équipe	05/11/22
U17	D1	/	2	24/09/22	25056892	Migné-Auxances (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Remplacement d'équipe	05/11/22
U17	D1	/	2	24/09/22	25056893	Naintré (1)	Ligugé (1)	Gambardella	22/10/22
U17	D1	/	3	01/10/22	25056894	GJ foot Sud (1)	Naintré (1)	Gambardella	05/11/22
U17	D1	/	3	01/10/22	25056895	Nieuil.Mignaloux.RochesVilledieu (1)	Montmorillon (1)	Gambardella	05/11/22
U17	D2	C	1	01/10/22	25112267	Jaunay Marigny (1)	Neuille.Cissé (1)	Gambardella	29/10/22
U13	D3	D	1	01/10/22	25115204	Neuville (3)	GJ Espoir Sud Poitiers (2)	Engagement tardif	05/11/22
U13	D3	D	2	08/10/22	25120770	Gj VVM Chauvigny (4)	Neuville (3)	Engagement tardif	29/10/22
U13	D3	F	1	01/10/22	25110135	Saulgé (1)	Ligugé (1)	Engagement tardif	05/11/22

**U17/U18**

Le dysfonctionnement informatique sur le calendrier U17/U18D1 a été régularisé par la FFF le 05/10/22

Match n° 25104022 : Vouneuil s/ Vienne (1) – Vicq St Savin (1) en Départemental 2 poule C du 1/10/22

Match arrêté. Dossier transmis à la commission de Discipline

Feuille de Match Informatisée

Match n°25056897 : Poitiers 3 Cités (1) – La Pallu (1) en Départemental 1 poule B du 1/10/22

Non-utilisation de la FMI en raison d'un dysfonctionnement informatique sur le calendrier. Feuille de match papier reçue.

Dossier classé.

Match n°25103942 : Vouneuil Béruges.Asptt (1) – GJ Val de Vonne (2) en Départemental 2 poule A du 1/10/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 13 octobre 2022.

Dossier en instance.

Match n°25112281 : Ozon (1) – GJ Avenir 86 (1) en Départemental 2 poule B du 1/10/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Problème de visualisation de licence sur la tablette

Dossier classé.



CHALLENGE U17/U18

CHALLENGE U17 U18 TOUR PRELIMINAIRE DU 22 OCTOBRE 2022

	Recevant	Div	Visiteur	Div
1	CHATEAU LAR/ST MAUR/SOM (1)	D2A	JAUNAY MARIGNY (2)	D2B
2	GJ AVENIR 86 (1)	D2B	VICQ/ST SAVIN (1)	D2C
3	POITIERS ASAC (2)	D2C	GJ VVM CHAUVIGNY (2)	D2A
4	GJ MONTASEVRES (2)	D2A	NAINTRE (2)	D2B
5	LOUDUN/NORD V/SAM/ ASM (1)	D2B	NEUVILLE/ CISSE (1)	D2C
6	MIGNE AUXANCES (2)	D2C	MONTMORILLON (2)	D2A
7	POITIERS CEP (1)	D2A	CHATEL. PORTUGAIS (1)	D2B
8	VOUNEUIL BER/ ASPTT (1)	D2A	GJ MONTASEVRES (3)	D2C

Equipes de D2 exemptes rentrant au 2ème tour.

Poule A :

GJ Val de Vonne 2

Valence en Poitou/Vivonne 1

Poule B :

Mirebeau/la Pallu 1

Ozon 1

Availles en Châtelleraut 1

Poule C :

Vouneuil sur Vienne 1

GJ Dissay Beaumont 2

U15

Feuille de Match Informatisée

Match n°25109613 : GJ Espoir Sud Poitiers (2) – GJ Val de Vonne (1) en Départemental 2 poule A du 1/10/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Problème de visualisation de licences sur la tablette

Dossier classé.

Match n°25109656 : Cenon sur Vienne (1) – Châtelleraut Portugais (1) en Départemental 2 poule B du 1/10/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Problème de visualisation de licences sur la tablette

Dossier classé.



CHALLENGE U15

CHALLENGE U15 TOUR PRELIMINAIRE DU 22 OCTOBRE 2022

	Recevant	Div	Visiteur	Div
1	BUXEROLLES (2)	D2A	AVAILLES EN CHAT/BONNEUIL (1)	D2B
2	GJ ESPOIR SUD POITIERS (2)	D2A	MIGNE AUXANCES (2)	D2C
3	POITIERS ASPTT/ VOUNEUIL BER (2)	D2A	GJ 3 VALLEES 86 (2)	D2D
4	VIVONNE/VOC (1)	D2A	BRION/ST MAUR/SOMM/CHA (1)	D2E
5	CISSE (1)	D2C	MIREBEAU (1)	D2B
6	NAINTRE (2)	D2B	LA PALLU/L'ENVIGNE (1)	D2C
7	ST SAVIN/VICq (1)	D2E	GJ VVM CHAUVIGNY (3)	D2D
8	GJ VVM CHAUVIGNY (2)	D2E	POITIERS ASAC (2)	D2D
9	NIEUIL/MIGNALOUX/RV (2)	D2D	MONTMORILLON (2)	D2E
10	NEUVILLE (2)	D2C	GJ AVENIR 86 (1)	D2B
11	GJ DISSAY BEAUMONT (3)	D2C	CHAT. PORTUGAIS (1)	D2B
12	ST BENOIT (2)	D2D	QUINCAY/VOUILLE (2)	D2A
13	QUINCAY/VOUILLE (1)	D2C	CENON (1)	D2B

Équipes (2) exemptes du 1er tour :

Buxerolles (1), ASPTT.Vouneuil Béruges(1), ASM/Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (1), Nieuil Mignaloux (1), GJ Val de Vonne (1), GJ 3 Vallées 86 (1), Poitiers CEP (1), GJ Montasèvres (1), St Benoit (1).

U13

Neuille engage une 3^{ème} équipe et est intégré en D3 poule D

Forfait

Match n°25110175 : Vouneuil Béruges (2) – Chasseneuil St Georges (1) en Départemental 3 poule G du 1/10/22

1^{er} forfait de Vouneuil Béruges (2) (sans déplacement de Chasseneuil St Georges (1))

Amende de 11€ au club de Vouneuil Béruges

Dossier classé

Match n°25110050 : GJ VVM Chauvigny (2) – Naintré (2) en Départemental 3 poule C du 1/10/22

1^{er} forfait de Naintré (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Naintré

Dossier classé

Match n° 25110132 : Montmorillon (2) – Saint Benoit (2) en Départemental 3 poule F du 01/10/22

2^{ème} forfait de Saint Benoit (2) sans déplacement.

Amende 11€ au club de St Benoit

Dossier classé



Feuille de Match Informatisée

Match n° 25104451 : Châtelleraut Portugais (1) – Châtelleraut SO (1) en Départemental 1 du 24/09/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel: La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 13 octobre 2022.

Dossier en instance.

Match n°25109816 : Bonneuil Matours (1) – GJ Antoigné Ingrandes (1) en Départemental 2 poule A du 24/09/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Problème de visualisation de licences sur la tablette

Dossier classé.

Match n°25109821 : GJ Antoigné Ingrandes (1) – Poitiers ASAC (1) en Départemental 2 poule A du 1/10/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Problème de visualisation de licences sur la tablette

Dossier classé.

Match n°25109901 : Valence en Poitou (1) – GJ Espoir Sud Poitiers (1) en Départemental 2 poule B du 1/10/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par Valence en Poitou OC

Dysfonctionnement de la tablette

Valence en Poitou OC a transmis les informations concernant son équipe

La Commission demande au GJ Espoir Sud Poitiers de transmettre avant le jeudi 13 octobre 2022 :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leur équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants

Dossier en instance.

Match n°25109963 : GJ Antoigné Ingrandes (2) – Châtelleraut SO (4) en Départemental 3 poule A du 1/10/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Problème de visualisation de licences sur la tablette

Dossier classé.

Match n°25109964 : Ozon (1) – Châtelleraut Portugais (2) en Départemental 3 poule A du 1/10/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Problème de visualisation de licences sur la tablette

Dossier classé.

Match n°25110021 : Cernay St Genest (1) – Coussay les Bois (1) en Départemental 3 poule B du 1/10/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis.

Problème de visualisation de licences sur la tablette

Dossier en instance.

Match n°25110106 : St Maurice Gençay/Brion/Champagne/Sommière (1) – Mignaloux Beauvoir/Nieuil l'Espoir/Les Roches la Villedieu (1) en Départemental 3 poule E du 1/10/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 13 octobre 2022.

Dossier en instance.



Match n°25110107 : Usson Isle/Adrier/Gj 3 Vallées 86 (1) - Ligugé (1) en Départemental 3 poule E du 1/10/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application (licences manquantes liées à l'entente)

Dossier classé.

Considérant que Usson Isle avait moins de 7 joueurs sur le terrain,

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Usson Isle/Adrier/Gj 3 Vallées 86 (1) pour en donner le gain à l'équipe de Ligugé (1) 0 but à 7

Dossier classé.

FESTIFOOT U13

saïson 2022/2023



FESTIVAL FOOT U13 Pitch

1^{er} TOUR - samedi 22 octobre 2022

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A à Antoiné
CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)
COUSSAY LES BOIS (1)
GJ ANTOIGNE INGRANDES (1)
LOUDUN/SAMMARCOLLES/NORD VIENNE (1)

B
CHÂTELLERAULT SO (1)
ASM (1)
GJ AVENIR 86 (1)
OZON (1)

C
GJ MONTASEVRES (1)
POITIERS 3 CITES (1)
LIGUGE (1)
POITIERS CEP (1)

D
GJ VVM - CHAUVIGNY(1)
BONNEUIL MATOURS (1)
AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (1)
NIEUIL/MIGNALOUX/RV (1)

E
MIGNE-AUXANCES (1)
CHASSENEUIL/ST GEORGES (1)
GJ DISSAY BEAUMONT (1)
L'ENVIGNE (1)

F
MIREBEAU (1)
NEUVILLE (1)
LA PALLU (1)
VENDEL/VOUIL/QUINC/BOIV/LATIL (1)

G
MONTMORILLON/LEIGNES (1)
GJ 3 VALLEES 86 (1)
ST SAVIN/VICQ (1)
USSON L'ISLE/ADRIERS (1)

H
NAINTRE (1)
JAUNAY MARIGNY (1)
CERNAY ST GENEST (1)
BUXEROLLES (1)

I
STADE POITEVIN (1)
GJ ESPOIR FOOT SUD (1)
CISSE (1)
VOUNEUIL/BERUGES (1)

J à St Maurice
VALENCE EN POITOU OC (1)
GJ FOOT SUD 86 (1)
SMG/BRION/CHAMPA/SOMM (1)
GJ VAL DE VONNE (1)

K
POITIERS ASAC (1)
BIARD (1)
ST BENOIT (1)
VIVONNE (1)

Club recevant



CHALLENGE DANSAC U13

CHALLENGE DANSAC U13

1^{er} TOUR - samedi 22 octobre 2022

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A
GJ AVENIR 86 (2)
MIREBEAU (2)
PORTUGAIS CHAT (2)
SO CHATELLERAULT (2)

B
GJ ANTOIGNE-INGRANDES (2)
ASM (2)
LOUDUN (2)
SO CHATELLERAULT (4)

C
GJ MONTASEVRES (2)
ST SAVIN VICQ (2)
MONTMORILLON/LEIGNES (2)
GJ VVM CHAUVIGNY (2)

D
GJ DISSAY BEAUMONT (2)
NAINTRE 2
NEUVILLE 2

E
MIGNALOUX/NIEUIL/RV (2)
POITIERS ASAC (2)
MONTMORILLON (3)
GJ VVM CHAUVIGNY (3)

F
GJ ESPOIR SUD POITIERS (3)
MIGNE AUXANCES (2)
POITIERS ASAC (3)
POITIERS 3 CITES (2)

G
GJ ESPOIR SUD POITIERS (4)
LIGUGE (2)
GJ VVM CHAUVIGNY (4)
NEUVILLE (3)

H
BUXEROLLES (2)
GJ ESPOIR SUD POITIERS(5)
SO CHATELLERAULT (3)
STADE POITEVIN (3)

I
GJ ESPOIR SUD POITIERS (2)
MIGNE AUXANCES (3)
VENDELOGNE / VOUIL/QU (3)
VOUNEUIL BERUGES (2)

J
ST BENOIT (2)
STADE POITEVIN (2)
GJ VAL DE VONNE (2)
VENDELOGNE / VOUIL/QU (2)

Ajout de Neuville (3) en poule G

U11

AGENDA

Journée Golf Foot le samedi 15 Octobre 2022
Répartition



A	B	C	D
ASM 1	L'ENVIGNE 1	DISSAY 1	SOC 1
LOUDUN/SAMNV 1	CERNAY ST GENEST1	DISSAY 2	SOC 2
LOUDUN/SAMNV 2	VOUILLE /VENDELOGNE/QUINCAY 1	DISSAY 3	SOC 3
MIREBEAU 1	VOUILLE/VENDELOGNE/QUINCAY 2	JAUNAY MARIGNY 1	SOC 4
	VOUILLE/VENDELOGNE/QUINCAY 3		SOC 5
			COUSSAY/LA ROCHE 1
E	F	G	H
STADE POITEVIN 1	LA PALLU 1	MIGNE AUXANCES 1	GJ ANTOIGNE INGRANDES 1
STADE POITEVIN 2	VOUNEUIL/BERUGES 1	MIGNE AUXANCES 2	THURE/BESSE 1
STADE POITEVIN 3	VOUNEUIL/BERUGES 2	MIGNE AUXANCES 3	GJ AVENIR 86 1
POITIERS ASAC 1	VOUNEUIL/BERUGES 3	CISSE 1	GJ AVENIR 86 2
POITIERS ASAC 2			
POITIERS ASAC 3			
I	J	K	L
GJ VVM CHAUVIGNY 1	VIVONNE 1	BEAUMONT 1	PORTUGAIS CHAT. 1
GJVVM CHAUVINGY 2	CHATEAU LARCHER 1	BEAUMONT 2	PORTUGAIS CHAT. 2
GJVVM CHAUVIGNY 3	ST MAURICE G/BRION/SOM/FLE 1	AVAILLES EN CHAT. 1	OZON 1
	ST MAURICE G/BRION/SOM/FLE 2	NAINTRE 1	OZON 2
	VALENCE EN POITOU 1		BONNEUIL MATOURS 1
M	N	O	P
NEUVILLE 1	VAL DE VONNE 1	POITIERS 3 CITES 1	GJ MONTASEVRES 1
NEUVILLE 2	VAL DE VONNE 2	POITIERS 3 CITES 2	GJ MONTASEVRES 2
NEUVILLE 3	GJ FOOT SUD 86 1	POITIERS CEP 1	GJ MONTASEVRES 3
LATILLE/BOIMRE 1	GJ FOOT SUD 86 2	POITIERS CEP 2	CHASSENEUIL/ST GEORGES 1
BIARD 1			CHASSENEUIL/ST GEORGES 2
Q	R	S	T
LIGUGE 1	MIGNALOUX 1	BUXEROLLES 1	MONTMORILLON/LEIGNE 1
LIGUGE 2	NOUAILLE 1	BUXEROLLES 2	MONTMORILLON/LEIGNE 2
FONTAINE LE COMTE 1	NIEUIL L'ESPOIR 1	BUXEROLLES 3	VICQ/ST SAVIN 1
FONTAINE LE COMTE 2	NIEUIL L'ESPOIR 2	SAINT BENOIT 1	VICQ/STSAVIN 2
	SMARVES/ITEUIL 1	SAINT BENOIT 2	
	SMARVES/ITEUIL 2	SAINT BENOIT 2	
U			
VALDIVENNE 1			
GJ 3 VALLEES 1			
GJ 3 VALLEES 2			



Un dossier d'organisation vous sera adressé prochainement

En Poule A, ASM ne pouvant recevoir la commission demande aux clubs de Mirebeau et de Loudun de recevoir le plateau.

Rappel : Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement** par mail à district@foot86.fff.fr **au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

La première phase se terminant merci de nous informer d'un éventuel engagement supplémentaire ou d'un désistement par mail via zimbra pour la 2^{ème} phase qui débutera le 12 novembre 2022

Journée d'accueil à Valdivienne du 17/09/22 : Fiche Bilan et Feuilles de Match non reçues

Rencontres du 01/10/22 :

Poule A plateau 2

Feuilles de match non reçues

La commission demande au club de Ozon de nous transmettre les feuilles de match avant le jeudi 13 octobre

Poule D plateau 1

Feuilles de match non reçues

La commission demande au club de Ligugé de nous transmettre les feuilles de match avant le jeudi 13 octobre

Poule E plateau 1

Manque le résultat de Beaumont 2 – Cernay 1

La commission demande aux clubs de nous transmettre le résultat avant le jeudi 13 octobre

Poule F plateau 1

Feuilles de match non reçues

La commission demande au GJ VVM Chauvigny de nous transmettre les feuilles de match avant le jeudi 13 octobre

Poule M plateau 2

Feuilles de match non reçues

La commission demande au club de Valdivienne de nous transmettre les feuilles de match avant le jeudi 13 octobre

Forfait

Rencontres du 01/10/22 :

Poule B plateau 1

1^{er} forfait de Poitiers 3 Cités. Amende de 11€ au club de Poitiers 3 Cités

Poule F plateau 2

2^{ème} forfait de Migné Auxances (3). Amende de 11€ au club de Migné Auxances

Poule H plateau 1

2^{ème} forfait de Montmorillon/Leignes (2). Amende de 11€ au club de Montmorillon

Forfait général de Ligugé (2). Amende de 22€ (2x11€) au club de Ligugé

Le plateau n'a pas eu lieu

**Poule I plateau 1**

1^{er} forfait de Availles (1). Amende de 11€ au club de Availles

2^{ème} forfait de Châtelleraut Portugais (2). Amende de 11€ au club de Châtelleraut Portugais

Poule I plateau 2

2^{ème} forfait de Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (2). Amende de 11€ au club de Loudun

Poule K plateau 1

1^{er} forfait de Chasseneuil St Georges (2). Amende de 11€ au club de Chasseneuil St Georges

Poule K plateau 2

1^{er} forfait de Poitiers CEP (2). Amende de 11€ au club de Poitiers CEP

U7-U9

Il est rappelé aux clubs organisateurs des plateaux qu'ils doivent récupérer toutes les feuilles de présence des clubs, faire la feuille de compte rendu et scanner l'ensemble des documents, puis de les transmettre au district par mail au plus tard le lundi suivant le plateau.

Plateau du 01/10/22 :

Feuilles manquantes du secteur 7 à Gençay

TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES
--

Amende de 13€

Match n°25103942 : Vouneuil Béruges.Asptt (1) – GJ Val de Vonne (2) en U17/U18 Départemental 2 poule A du 1/10/22

Match n° 25104451 : Châtelleraut Portugais (1) – Châtelleraut SO (1) en U13 Départemental 1 du 24/09/22

Match n°25110021 : Cernay St Genest (1) – Coussay les Bois (1) en U13 Départemental 3 poule B du 1/10/22

Match n°25110106 : St Maurice Gençay/Brion/Champagne/Sommières (1) – Mignaloux Beauvoir/Nieuil l'Espoir/Les Roches la Villedieu (1) en U13 Départemental 3 poule E du 1/10/22

Rencontres du 24/09/22 :

U11 Poule H – Plateau 1 : Nieuil L'Espoir

Rencontres du 01/10/22 :

U11 Poule A - Plateau 2 : Ozon

U11 Poule D – Plateau 1 : Ligugé

U11 Poule F – Plateau 1 : GJ VVM Chauvigny

U11 Poule M – Plateau 2 : Valdivienne

LICENCES MANQUANTES

Rencontres du 01/10/22

U11 Poule K – Plateau 1 : Buxerolles – 2 licences. Amende de 14€ (2x7€)

Prochaine réunion : jeudi 13 octobre 2022 à 14h30
Le Président, Philippe BARRITAU



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 05 octobre 2022 Procès-verbal n° 07

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 06 sans modification.

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	08/10/22	24899367	Montmorillon (2) / Poitiers 3 cités (1)	Coupe de France	à fixer
D1		3	05/10/22	24899368	Château Larcher (1) / Oyré Dangé (1)	Coupe de France	à fixer
D2	B	2	01/10/22	24902903	Lusignan (1) / Ligugé (3)	Panne d'éclairage	05/11/22 à 20h
D4	C	3	09/10/22	24800789	Poitiers 3 cités (2) / Nalliers (1)	Coupe de France	à fixer

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1		2	16/10/22	24523560	Ligugé (1) / Vaidviennne (1)	Coupe de France	05/11/22
Fém D3	A	3	02/10/22	25015374	Moncoustant (1) / L'Ermière (1)	Coupe de France	06/11/22

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission a remarqué que depuis le début de la saison la FMI n'était pas toujours utilisée.

Avec la mise en place de la nouvelle application, la Commission n'a pas sanctionné et accepté les feuilles de match papier mais constate que ce sont souvent les mêmes clubs qui n'arrivent pas à utiliser la FMI.

La Commission invite les clubs à vérifier que tous les paramètres ont bien été enregistrés et en cas de difficultés à se rapprocher du secrétariat du District.

Rappel du règlement (article 23.D des RG de la LFNA)

D – Couleurs des équipes - Numérotation

- 1/ Dans les épreuves officielles, les clubs sont tenus de porter les couleurs de leur club telles qu'elles sont indiquées sur leur fiche club consultable sur le site officiel, sauf lors des phases finales des compétitions pour lesquelles un équipement leur serait fourni.
- 2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club désigné visiteur qui change de maillots. Si le club visiteur n'a pas de deuxième jeu de maillots, c'est le club recevant qui doit obligatoirement lui fournir un jeu de maillots en bon état et correctement numéroté.
- 3/ Les gardiens de buts doivent porter un jeu de maillots les distinguant nettement de l'arbitre et des autres joueurs (partenaires et adversaires).
- 4/ Les équipes disputant les championnats régionaux et départementaux Seniors et Jeunes à 11 doivent porter des maillots numérotés de 1 à 14, sous peine d'une amende.



Modification réglementaire votée à l'AG du District du 10/06/22 à Poitiers

Pour les clubs dont l'équipe première dispute un championnat Régional ou Départemental Seniors Masculins

Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de **moins de 23 ans** au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional ou Départemental Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Départemental avec la première équipe réserve de leur club.

Pour l'application de cette disposition :

- les joueurs ne sont pas soumis à l'application de l'article 26.C.2.a des RG de la LFNA

Ne peut participer à un match de compétitions officielles Régionales ou Départementales, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

- la limite d'âge ne s'applique pas au gardien de but
- cette possibilité cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat disputées par ces équipes réserves

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Cissé (du 17/10/22 au 11/11/22), Oyré (éclairage interdit du 05 au 17/10/22), Savigné (à compter du 30/09/22), St Georges les Baillargeaux (terrain honneur du 04/10/22 au 20/11/22).

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.



ACG Foot Sud 86	Espoir	Ozon
Aslonnes	Fontaine le Comte	Payroux Charroux Mauprévoir
Availles en Châtellerauld	Jardres	Poitiers 3 cités
Biard	Jaunay Marigny	Poitiers Asac
Boivre	La Pallu	Poitiers Gibauderie
Buxerolles	Leigné sur Usseau	Poitiers Portugais
Champagné St Hilaire	Lusignan	Sommières St Romain
Chasseneuil St Georges	Mignaloux Beauvoir	St Benoît
Château Larcher	Montmorillon	St Christophe
Châtellerauld SO	Naintré	St Léger de Montbrillais
Chauvigny	Nalliers	St Maurice Gençay
Civaux	Neuville	Stade Poitevin
Coussay	Nieuil l'Espoir	Verrières
Dissay	Nord Vienne	Vicq sur Gartempe
		Vouillé

DÉPARTEMENTAL 1

Oyré Dangé (1)

Courriel de la Mairie de Oyré (05/10/22 à 12h04) informant que l'éclairage du stade municipal de Oyré ne serait plus utilisé du 07/10/22 au 17/10/22.

Toutes les rencontres de Oyré Dangé (1) se joueront le dimanche à 15h durant cette période.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24899486 : Vouneuil Béruges (1) – Montamisé (1) en poule A du 18/09/22

Courriel du club de Vouneuil Béruges (19/09/22 à 10h29) envoyant la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24899490 : Ingrandes (1) – Fontaine le Comte (2) en poule A du 02/10/22

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24899493 : Thuré Besse (1) - Vouneuil Béruges (1) en poule A du 02/10/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Frédéric OUVRARD (02/10/22 à 19h23) signalant un problème de tablette et donnant les informations pour compléter la feuille de match (score, avertissement et remplacements).

Courriel du club de Thuré Besse (04/10/22 à 10h49) envoyant la photo de la composition des 2 équipes. La Commission établira la feuille de match dès la réception par les 2 clubs du nom des arbitres assistants et du/des délégué/s à recevoir avant le **mercredi 12 octobre 2022**.

Dossier en instance.

Poule B : ACG Foot Sud 86 (1)

Courriel du club d'ACG Foot Sud 86 (04/10/22 à 09h06) signalant que l'éclairage du stade de Beauséjour à Civray ne serait plus utilisé à compter du 08/10/22.

Toutes les rencontres d'ACG Foot Sud 86 (1) se joueront le dimanche à 15h à compter de cette date.

Match n° 24902903 : Lusignan (1) – Ligugé (3) en poule B du 01/10/22

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M. Vincent DURAND (04/10/22 à 19h32) et du club de Lusignan (04/10/22 à 18h56) signalant une panne d'électricité sur une partie de la commune de Lusignan d'une durée supérieure à 45 minutes et empêchant le début du match.

Match non joué suite à une panne d'éclairage, la rencontre en rubrique sera à jouer le samedi 05/11/22.

Match n° 24902904 : Mignaloux Beauvoir (2) – St Julien l'Ars (1) en poule B du 02/10/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean Pierre LECOMTE (03/10/22 à 14h21) signalant que la tablette n'avait pas fonctionné et envoyant la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier reçue.



Match n° 24902905 : ACG Foot Sud 86 (1) – Poitiers Cep (1) en poule B du 01/10/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Alexandre DEMASSIEUX (03/10/22 à 15h08) signalant l'entrée en jeu du n° 7 de Poitiers Cep en remplacement du n° 10.

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Poule A : Oyré Dangé (2)

Courriel de la Mairie de Oyré (05/10/22 à 12h04) informant que l'éclairage du stade municipal de Oyré ne serait plus utilisé du 07/10/22 au 17/10/22.

Toutes les rencontres de Oyré Dangé (2) se joueront à le dimanche à 15h durant cette période.

Match n° 24899887 : Châtelleraut SO (3) – Naintré (2) en poule A du 02/10/22

Courriel du club de Châtelleraut SO (02/10/22 à 16h28) signalant un problème de tablette et envoyant la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24900148 : Vouneuil Béruges (2) – Quinçay (1) en poule B du 18/09/22

Courriel du club de Vouneuil Béruges (19/09/22 à 10h29) envoyant la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24900154 : St Benoît (2) – La Pallu (1) en poule B du 01/10/22

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Thor TRUTON signalant un problème au moment de saisir les « informations arbitre », complété par un courriel (02/10/22 à 01h16) avec photo de l'ébauche de la feuille de match.

Rapports FMI reçus des clubs de La Pallu (02/10/22 à 11h04) et St Benoît (03/10/22 à 14h46) avec la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Poule C :

Courriel du club d'ACG Foot Sud 86 (04/10/22 à 09h06) signalant que l'éclairage du stade de Beauséjour à Civray ne serait plus utilisé à compter du 08/10/22.

Toutes les rencontres d'ACG Foot Sud 86 (2) se joueront le dimanche à 15h à compter de cette date.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 249000428 : Nord Vienne (2) – l'Envigne (2) en poule A du 02/10/22

Courriel du club de l'Envigne (01/10/22 à 15h35) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de l'Envigne (2) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club de l'Envigne.

Match n° 249000432 : ASM (1) – Ingrandes (2) en poule A du 02/10/22

La rencontre en rubrique a été inversée et s'est déroulée sur le terrain annexe d'Ingrandes le samedi 01/10/22 à 17h45.

Accord entre les deux clubs.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24900582 : Ingrandes (2) - ASM (1) en poule A du 21/01/23

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se jouera le dimanche 22/02/23 sur le terrain de St Jean de Sauves à 15h.

Match n° 24900789 : Poitiers 3 cités (2) – Nalliers (1) en poule C du 09/10/22

Courriel de Poitiers 3 cités (03/10/22 à 23h54) demandant le changement de terrain et d'horaire de la rencontre en rubrique.

Courriel du club de Nalliers (05/10/22 à 14h33) acceptant le changement de lieu mais ne pouvant donner son accord pour avancer le match à 13h15.

Décision de la Commission :

En raison de la fixation sur le terrain du clos Gaultier à 15h du match de coupe de France Poitiers 3 cités (1) – Chauray (1), la rencontre en rubrique est reportée à une date ultérieure à fixer.

**Match n° 24900919 : Biard (2) – Latillé (1) en poule D du 02/10/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean Luc PICHARD (02/10/22 à 18h52) et du club de Biard (03/10/22 à 09h45) signalant un problème au moment de la signature des capitaines et envoyant une copie de la feuille de match.
Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24901047 : Nieuil l'Espoir (3) – Lusignan (2) en poule E du 02/10/22

Courriel du club de Nieuil l'Espoir (02/10/22 à 21h20) signalant ne pas pouvoir inscrire tous les joueurs prévus sur la FMI et envoyant une copie de la feuille de match.
Feuille de match papier reçue.

Match n° 24901049 : Mignaloux Beauvoir (3) – Poitiers Portugais (1) en poule E du 02/10/22

Feuille de match papier reçue.

DÉPARTEMENTAL 5**Match n° 24901178 : Beuxes (1) – St Christophe (2) en poule A du 02/10/22**

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Poule B : Oyré Dangé (3)

Courriel de la Mairie de Oyré (05/10/22 à 12h04) informant que l'éclairage du stade municipal de Oyré ne serait plus utilisé du 07/10/22 au 17/10/22.
Toutes les rencontres de Oyré Dangé (3) se joueront le dimanche 13h15 durant cette période.

Match n° 24901308: Thuré Besse (3) – Ingrandes (3) en poule B du 17/09/22

Courriel du club de Thuré Besse (20/09/22 à 15h33) signalant une mauvaise utilisation de la tablette et donnant le score de la rencontre et la composition de son équipe.
La Commission a reçu des clubs de Thuré Besse (20/09/22 à 15h33) et d'Ingrandes (03/10/22 à 18h09) les renseignements nécessaires à l'élaboration de la feuille de match.
Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24901311 : Antran / Usseau (3) – Thuré Besse (3) en poule B du 02/10/22

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24901315 : Vouzailles (2) – ASM / Loudun (2) en poule B du 02/10/22

Courriel du club de l'ASM (30/09/22 à 06h40) informant du forfait général de l'équipe ASM / Loudun (2)

Amende de 66€ au club de l'ASM.

L'équipe d'ASM / Loudun (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Poule D : Montamisé (3) modification d'horaire

Les rencontres de l'équipe de Montamisé (3) se dérouleront sur le terrain annexe de la Vallée à 14h

Match n° 24901574 : Poitiers Asac (2) – Vouzailles (1) en poule D du 02/10/22

Match arrêté à la 85^{ème} minute.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier en instance.

Match n° 24901579 : Dissay (2) – Chasseneuil St Georges La Pallu (3) en poule D du 02/10/22

Courriel du club de Chasseneuil St Georges (01/10/22 à 22h18) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Chasseneuil St Georges (3) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Chasseneuil St Georges.

Mise en garde : au prochain forfait l'équipe de Chasseneuil St Georges (3) sera forfait général.

**Match n° 24901710 : Nouaillé (4) – Jardres (2) en poule E du 02/10/22**

Courriel du club de Nouaillé (02/10/22 à 23h28) signalant un problème au moment de la validation des équipes et envoyant la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier reçue

Match n° 24901711 : Vernon (1) – Villeneuve (2) en poule E du 02/10/22

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24901851 : Fleuré / St Julien l'Ars (3) – Nalliers (2) en poule E du 16/10/22

Courriel du club de Nalliers (05/10/22 à 14h36) refusant d'avancer la rencontre en rubrique à 13h15.

Le calendrier initial prévoyait cette rencontre à 13h15 en raison de l'occupation des terrains.

La Commission confirme l'horaire du match à savoir le dimanche 16/10/22 à 13h15 à St Julien l'Ars.

Dossier classé.

Match n° 24902039 : Sanxay (1) – Aslonnes (1) en poule G du 02/10/22

Courriel du club de Sanxay (02/10/22 à 18h23) signalant un problème avec la connexion du club d'Aslonnes et envoyant la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier reçue.

Pour information : la Commission demande au club d'Aslonnes de compléter les feuilles de match avec les numéros des licenciés (10 chiffres).

Match n° 24910578 : Boivre (3) – Smarves Iteuil (3) en poule G du 02/10/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour

Match n° 24910580 : Bouresse / Queaux Moussac (2) – Rouillé (3) en poule G du 02/10/22

Courriel du club de Bouresse (04/10/22 à 16h34) signalant que l'arbitre bénévole de Rouillé était parti sans clôturer la tablette.

La Commission demande aux 2 clubs de faire le nécessaire afin de faire parvenir la FMI au District.

A défaut, les 2 clubs devront fournir toutes les informations afin que la Commission puisse élaborer la feuille de match papier.

Dossier en instance.

Match n° 24902163 : Adriers / Le Vigeant (2) – St Maurice Gençay (2) en poule H du 18/09/22

Feuille de match papier reçue.

CHAMPIONNAT FÉMININ

Rappel du règlement :

Article 26.B des RG de la LFNA**4/ Pour les joueurs U17 et joueuses U17**

Les joueurs U17 sous réserve de l'application de l'**article 73.2 des RG de la F.F.F.** (surclassement), peuvent participer en Seniors en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres.

Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, d'une compétition régionale ou départementale, dans une équipe SENIORS de son club.

5/ Pour les joueuses U16

Ces joueuses, sous réserve de l'application de l'**article 73.2 des RG de la FFF**, (surclassement), peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.

Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe SENIORS de son club évoluant en compétitions régionales ou départementales. Cette disposition ne concerne pas les joueuses U16 F évoluant en Pôle Espoirs ou Pôle d'Entraînement Régional.

Sanctions :

En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux articles 22 à 26 des présents règlements (LFNA), le club fautif aura match perdu par pénalité dans le respect des conditions prévues à l'article 171 des Règlements Généraux de la FFF.



CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24923560 : Ligué (1) – Valdivienne (1) du 16/10/22

En raison de la qualification de l'équipe de Ligué (1) pour le 3^{ème} tour de la Coupe de France, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 06/11/22

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 25015376 : Naintré (1) – Thouars (1) en poule A du 02/10/22

Évocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe de Thouars (1), d'une joueuse U17F (licence n° 9602466192) non qualifiée (non surclassée).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Thouars lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 19 octobre 2022, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 25015469 : Chauvigny (1) - Celles Verrines / Echiré / Chauray (1) en poule B du 25/09/22

Courriel du club de Chauvigny (26/09/22 à 11h29) envoyant la copie de la feuille de match.
Feuille de match papier reçue

Match n° 25015473 : Poitiers Gibauderie (1) – Avenir 79 / Niort Chamois / Autize Orée (1) en poule B du 09/10/22

En raison d'un problème d'occupation de terrain, la rencontre en rubrique est avancée à 13h.

Match n° 25015481 : Celles Verrines / Echiré / Chauray (1) - Chauvigny (1) en poule B du 23/10/22

Courriel du club de Chauvigny (4/10/22 à 15h30) signalant avoir été sollicité pour avancer la rencontre en rubrique au samedi 22/10/22 à 18h.

Refus du club de Chauvigny, le match reste fixé au dimanche 23/10/22 à 15h.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

La date limite pour les engagements en 2^{ème} phase a été fixée au 22/10/22 (Zimbra)

Le début du championnat est fixé au 12/11/22

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 25169949 : Espoir FC (1) – St Christophe (1) du 25/09/22

Courriel du club d'Espoir FC (26/09/22 à 13h13) envoyant la copie du recto de la feuille de match.
Feuille de match papier non reçue à ce jour.

**Match n° 25169952 : Les 3 Moutiers (1) – Coussay (1) du 25/09/22****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 06 du 28/09/22, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Coussay (1) d'un joueur (licence n° 2543685644) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Coussay a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 33 du 28/04/22) pour quatre (4) matchs de suspension à compter du 25/04/22 et que l'équipe de Coussay (1) évoluant en Départemental 4 poule A n'a effectivement joué que trois matchs depuis cette date : en championnat les 01 et 15/05/22 (saison 2021/2022) et 18/09/22 (saison 2022/2023) mais match gagné par forfait en Coupe Louis David le 11/09/22.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Coussay (1) pour en donner le gain à l'équipe des Trois Moutiers (1) avec 3 buts à 0.

L'équipe des Trois Moutiers (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Coussay.

Dossier classé.

Match n° 25169955 : Monts sur Guesnes (1) – Châtelleraut Portugais (2) du 25/09/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Ariel CODO (26/09/22 à 12h11) envoyant la copie recto-verso de la feuille de match et donnant les remplacements et les avertissements.

Feuille de match papier reçue.

CHALLENGE des RÉSERVES**Match n° 25096809 : Vallée du Salleron (2) – Sommières St Romain (2) du 25/09/22****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 06 du 28/09/22, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Vallée du Salleron (2) d'un joueur (licence n° 1109309699) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Vallée du Salleron a été informé et a formulé ses observations par courriel du 02/10/22 à 11h29.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 39 du 24/05/22) pour trois (3) matchs de suspension à compter du 23/05/22 et que l'équipe de Vallée du Salleron (2) évoluant en Départemental 5 poule F n'a effectivement joué que deux matchs depuis cette date : en Challenge Marcel Renaudie le 12/06/22 et championnat le 18/09/22 mais match gagné par forfait en Challenge Marcel Renaudie le 29/05/22.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Vallée du Salleron (2) pour en donner le gain à l'équipe de Sommières St Romain (2) avec 3 buts à 0.

L'équipe de Sommières St Romain (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Vallée du Salleron.

Dossier classé.



CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 25170332 : ACG / Savigné (3) - Nouaillé (4) du 24/09/22.

Courriel de Réclamation du club d'ACG Foot Sud 86 (26/09/22 à 08h44)

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 06 du 28/09/22, concernant la réclamation d'après match du club d'ACG Foot Sud 86 (26/09/22 à 08h44)

Réclamation sur la qualification de l'ensemble des joueurs de l'ES Nouaillé (4), au motif suivant : des joueurs sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures, dont certaines ne jouent pas les 24 et 25 septembre 2022 (Nouaillé (2), Nouaillé (3) et Nouaillé U18 (seule, en groupement ou en entente).

Considérant que le club de Nouaillé a été informé et a formulé ses observations (03/10/22 à 13h17).

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

- Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Nouaillé et du GJ Espoir Sud Poitiers que seule l'équipe 3 de Nouaillé ne disputait pas de match le même week-end.

- Considérant, après vérification des équipes du GJ Espoir Sud Poitiers que ce dernier n'a pas d'équipe en U19, U18 et U17, à ce jour.

- Considérant, après vérification de la feuille de match : Nouaillé (3) – Champagné (1) en Départemental 4 poule E du 18/09/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé aux dernières rencontres officielles des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe **de Nouaillé (4) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 7-6.A des règlements du Challenge Marcel Renaudie.

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de Nouaillé (4) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réclamations (40€) seront débités au club d'ACG Foot Sud 86.

Dossier classé.



COUPE du POITOU

Courriel du club de St Cerbouille (29/09/22 à 16h13).

La Commission prend note de l'engagement de St Cerbouille (1)

Courriel du club de l'Envigne (30/09/22 à 20h09).

La Commission prend note de l'engagement de l'Envigne (1)

Courriel du club d'Availles en Châtelleraut (02/10/22 à 23h34).

La Commission prend note de l'engagement d'Availles en Châtelleraut (1)

Courriel du club St Romans les Melle (02/10/22 à 23h34).

La Commission prend note de l'engagement d'Availles en Châtelleraut (1)

Équipes engagées au 05/10/22:

BRESSUIRE (2)	D 1	ST CERBOUILLE (1)	D 2
DISSAY (1)	D 1	STE EANNE (1)	D 2
JAUNAY MARIGNY (1)	D 1	L'ENVIGNE (1)	D 3 A
MIGNE AUXANCES (1)	D 1	MONCOUTANT (1)	D 3 A
ST ROMANS LES MELLE (1)	D 1	THOUARS (1)	D 3 A
STADE POITEVIN (1)	D 1	AVENIR 79 (1)	D 3 B
VALDIVIENNE (1)	D 1	BOUTONNAIS FC (1)	D 3 B
ASM / LOUDUN (1)	D 2	CELLES-VER / ECHIRE / CHAURAY (1)	D 3 B
AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (1)	D 2	CHAUVIGNY (1)	D 3 B
LUSIGNAN (1)	D 2		

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n°24901310 : Ingrandes (3) – Mirebeau (2) du 02/10/22 en Départemental 5 poule B.

ENTENTES

Entente entre équipes :

Avenir 79 / Niort Chamois / Autize Orée (1) en Départemental 3 Féminines poule B.

Entente entre équipes (après le début du championnat) :

Sammarçolles / ASM (2) en Départemental 5 poule A

DIVERS

Courriels des clubs de Coussay, Poitiers 3 cités :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de l'ASM, l'Envigne, St Christophe :

Pris note.

Courriel du club de Nouaillé :

Nécessaire fait.

**Courriels des clubs de Echiré St Gelais, Montamisé :**

Score non complété en l'absence de l'original de la feuille de match.

TERRAINS

La Commission prend note de l'arrêté municipal de la commune de Nouaillé-Maupertuis autorisant l'ouverture au public du stade de La Lézière.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontres des 01 et 02/10/22

- Match n° 24902901 : Civaux (1) – Sèvres Anxaumont (1) en Départemental 2 poule B
le 04/10/22 à 07h18
- Match n° 24902900 : Fleuré (1) – Valdivienne (1) en Départemental 2 poule B
le 04/10/22 à 07h51
- Match n° 24900301 : Château Larcher (2) – St Maurice Gençay (1) en Départemental 3 poule C
le 04/10/22 à 07h10

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 25€.

Rencontres du 25/09/22

- Match n° 25015469 : Chauvigny (1) - Celles Verrines / Echiré / Chauray (1) en Fém Départemental 3 poule B
- Match n° 25169949 : Espoir FC (1) – St Christophe (1) en Coupe Louis David

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : le mercredi 12 octobre 2022, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2022/2023

Sélection de la Vienne U15 Garçons



CONVOCAATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un match amical réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2008.

Déroulement processus de détection :

- **Mercredi 12 Octobre :**
 - *match opposition contre la Sélection U15 des Deux-Sèvres*
- **Vendredi 4 Novembre :**
 - *tournoi Interdistricts (Sélection mixte 86/79) à Puymoyen*

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)

L'encadrement du rassemblement sera assuré par MM Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA, Christian SAVIGNY, Jean-Claude BARRAULT, Patrick ECALLE et Jean-Pierre BERNARD, membres de la Commission Technique Départementale 86.

MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

Rendez-vous sur place à 14h30 précises

au complexe sportif de BENASSAY (route de la Forêt – 86470)

(Terrain Honneur – coup d'envoi 15h30 – fin prévue vers 17h30)

Liste des 15 joueurs convoqués pour ce stage :

CHÂTELLERAULT S.O.C : FIRAR Youssef, TARRADE Mathis, GUILLEMOT Macéo,
GASSAMA Jonathan, BONNAIN Louison, BEAU Lucas.
STADE POITEVIN F.C : MEUNIER Léo, BEN HADJ Nassim, KOUROUMA Cheick,
GOUJONNET Tom, CADU Gabriel, GUYONNAUD Dorian,
LEVERT Jules, CAZAUDARRE Baptiste, ROTH Thiméo.

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**

(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2022-2023 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
 1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
 Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2022/2023

Stage Détection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2009.

Processus de Détection :

- Le 24/10 : stage (environ 45 joueurs convoqués)
- Le 18/02 : stage (x joueurs convoqués)
- Le 29/03 : stage (x joueurs convoqués)
- Le 08/04 : match préparation Sélection Vienne (environ 16 joueurs convoqués)
- Le 18/04 : tournoi Interdistricts LFNA au Centre Technique à Puymoyen

TRES IMPORTANT !!!

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son repas du midi (pique-nique)
- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- d'un ballon (taille 5)
- de l'autorisation parentale ci-jointe

L'encadrement du rassemblement sera assuré par :

- Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA
- Jean-Claude BARRAULT, membre de la Commission Technique Départementale 86
- Jean-Pierre BERNARD, membre de la Commission Technique Départementale 86
- Patrick ECALLE, membre de la Commission Technique Départementale 86
- Christian SAVIGNY, Président de la Commission Technique Départementale 86





LUNDI 24 OCTOBRE 2022
de 9h45 à 16h45 à POITIERS
Complexe Multisport de St NICOLAS
(terrain synthétique - 156, route de Parthenay - 86000 Poitiers)

Liste des 46 joueurs (10 clubs) convoqués pour ce stage :

- **BUXEROLLES** : ALI REDJEB Nihad
- **CHÂTELLERAULT S.O.C** : BAZILE OCTUVON Kylian, BOURAS Yliès, BOUZEKRI Oualid, DAIRON DOTTE Noé, FERREIRA BARBOSA Cristiano, OUAZIZ Yanis, SOLTANI Adam, TEXIER Clément, ***THONI KYOBE Thibault***, KACZOR Hugo, ZAMBUJO Ethan, MAUNIE Jules
- **DISSAY** : DUVERGER BOUT Antonin, VINCENT RANGER Mathis
- **G.J ESPOIR SUD POITIERS** : GARNIER Mathis, MARTIN DESOUCHE Nohan, VANDERMEERSCH Nathanaël
- **G.J V.V.M CHAUVIGNY** : BONNAUDEAU Tyméo, DUVERGER Malo, FORGEARD Valentin, LETELLIER Elliot, TALLEUX Noa, FAITEAU Mathis, NALLET Mathéo
- **MIGNE-AUXANCES** : FIGUEIRAL MARQUES Vasco, ***MONNEREAU FRENEUIL Anatole***, SAUVAGET Benjamin
- **NEUVILLE** : NOEL Matthieu, ***DESNOYERS Ewan***, BEUTIER Ewen
- **OZON F.C** : DIABY Abdoulaye
- **STADE POITEVIN F.C** : ASOSIE Loan, CHAHER El Kadir, CLOCHARD AMBLARD Nolan, MARINHO GOMES Fabio, PROUST Emile, ***DEVAUD Gabin***, FAYE MONTEIL Mathis, FAYOL Dylan, ***AGOSTINI Livio***, EL HADDAD Mehdy, NOIREAU Valentin, ***MARTIN TELLIER Titouan***, METAYE Lucas
- **ST BENOIT** : JEGOU Simon

En gras et italique, les Gardiens de But

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE**PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :**

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :E-mail :agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)**Autorise** (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2022-2023 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>